

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

SEANCE EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2022

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Jean-luc DI MARCO

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 27 octobre 2022

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Salle des Fêtes de Job.

Délibération n°4

**BUDGET ABATTOIR – DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

SECTION D'INVESTISSEMENT

*Déficit Global d'investissement avant équilibre : 0 €*

Régularisation suite à la création d'opération

Dépenses

- 50 000 € au compte 2131
- 140 000 € au compte 2315

Opération 101 : Equipement et Matériel

- + 10 000 € au compte 2151
- + 10 000 € au compte 2154

Opération 102 : Bâtiment

- + 9 000 € au compte 2157
- + 20 000 € au compte 2135
- + 100 000 € au compte 2313
- + 40 000 € au compte 2315

Opération 103 – Matériel informatique et administratif

- + 1 000 € au compte 2183

Neutre

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessus ;
- de charger M. le Président de toutes les formalités utiles quant à l'exécution de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée le



Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Daniel FORESTIER